

Publié le 10.03.2026

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
DU VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation
4.02.2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 9
Présents : 7
Votants : 7

Quorum : 5

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six le neuf février à 9h, le bureau communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la CDC à Argences sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL, Président.

Etaient présents : Philippe PESQUEREL, Laurent DECLERCK, Claude FOUCHER, Philippe PIARD, Nathaly MONROCQ, Régine ENEE, Jacques-Yves OUIN formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Alexandra LEPINAY, Patrice MARTIN

Secrétaire de séance : Régine ENEE

Délibération n° 2026 / 6B

Objet : Travaux supplémentaires de pistes cyclables en lien avec travaux rue Rembrandt Bugatti

Par délibération en date du 21 novembre 2024, le Conseil communautaire de Val ès dunes a accepté le groupement de commande avec la commune de Moulton-Chicheboville pour les travaux de sécurisation de la rue Rembrandt Bugatti. Non défini lors de la mise en concurrence, il est apparu important d'inclure certains tronçons de pistes cyclables aux abords de la rue Rembrandt Bugatti mais également sur la commune de Vimont. Le montant total des travaux supplémentaires s'élève à : 19 980.79€ HT soit 23 976.94€ TTC auprès de l'entreprise TOFFOLUTTI. Il est proposé au bureau de se prononcer sur ce point.

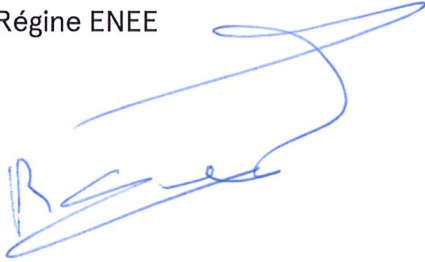
Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ☞ Décide d'accepter ce devis pour les travaux.
- ☞ Autorise M. le Président à signer le devis.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Régine ENEE



Le Président,

Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.